

COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2022 à 20 H 30

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaient présents :

Xavier TASSEL, Maire en exercice ;
Alain ROUSSEL, Jean-Yves HAMEL, Nathalie ROCHEFORT, Francis VÉRON, Véronique PAIMBLANC et Alain LEVALLOIS, Adjoint ;
Auguste LEFRAS, Jacqueline RICHARD, Rolande PRINGAULT, Jacqueline LAIR, Denis POUPION, Bernard LE BLANC, Brigitte BEUREL, Éric LAIR, Jean-Louis GANNÉ, Olivier COSTARD, Nicolas PERRIER, Delphine TIRTAINE, Sandra FORTIN, André CHAPDELAINE et Edith LE BRUN Conseillers Municipaux ;
formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusés : Monique SOUL, Réjane ALEXANDRE et Véronique MICHEL

Absent : Bruno DESGUÉ

Procurations : Monique SOUL a donné pouvoir à Éric LAIR

Réjane ALEXANDRE a donné pouvoir à Alain ROUSSEL

Véronique MICHEL a donné pouvoir à Edith LE BRUN

Secrétaire de séance : Alain ROUSSEL

Nombre de Membres en exercice : 26

Convocation adressée le 20 janvier 2022

et affichée le 20 janvier 2022

Présents : 22 Votants : 25

OBJET : GITE COMMUNAL LES PERRUQUIERS BELLEFONTAINE – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs actuels sont inchangés depuis 2018 et que lors de la réunion de la Commission Patrimoine de décembre dernier, les tarifs suivants ont été proposés :

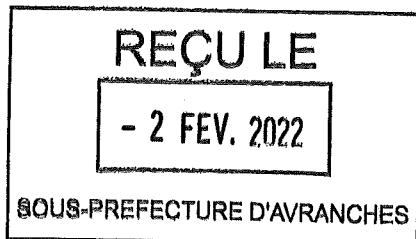
GITE 5 PERSONNES	TARIFS
1 nuit	75 €
2 nd nuit et nuits suivantes	60 €

GITE JUSQU'À 14 PERSONNES	TARIFS	GITE AU DELÀ DE 14 PERSONNES	TARIFS
1 nuit	280 €	1 nuit	308 €
2 nuits	496 €	2 nuits	546 €
3 nuits	690 €	3 nuits	756 €
Nuits suivantes	230 €	Nuits suivantes	252 €

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

	TARIFS
Chauffage (Relevé de compteur à l'arrivée et au départ)	0.15 €/Kw
Drap du dessus à l'unité	3 €
Ménage Gite 5 personnes	45 €
Ménage grand gîte	160 €
Taxe de séjour (règlement obligatoire par chèque à l'ordre du Trésor Public à remettre à la personne en charge du gîte)	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adopter ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.



Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny-les-Vallées, le 27 janvier 2022

Le Maire,
Xavier TASSEL

